

PRIX DU POSTER DPC 2024

Lors de la XX^e Journée Professionnelle de l'AFTLM
le vendredi 29 Novembre 2024 à l'Espace Chaptal à Paris.

L'un des engagements du CNP est de faire valoir l'obligation triennale de chaque technicien de laboratoire médical à participer à un parcours ou à une formation DPC.

Le DPC est un dispositif de formation réglementé :

- initié par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) en 2009 et adapté par la loi de Modernisation du système de Santé en 2016 ;
- effectif depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- dédié aux professionnels de santé de France* (au sens du Code de Santé Publique, chapitre IV).

Le CNPTLM organise la mise en place d'un prix DPC 2024 à l'occasion de la journée professionnelle de l'AFTLM du 29 Novembre 2024 par la présentation d'un poster dont le thème sera la mise en place scientifique et en pratique de ces orientations prioritaires.

Les 4 orientations prioritaires 2023-2025, associées aux fiches de cadrages trouvées sur le site ANDPC <https://www.agencedpc.fr> sont :

- Compétences en Cytologie.
- Séquençage haut débit.
- Délivrance de Produits Sanguins Labiles.
- Garantie de la cohérence d'un examen de biologie médicale du pré analytique à la validation technique.

Le prix DPC 2024 sera récompensé :

- 1^{er} prix : 500 €
- 2^e prix : 200 €
- 3^e prix : 100 €

- Chaque participant à la journée professionnelle de l'AFTLM est invité à présenter un poster représentant le travail entrepris par son laboratoire ou secteur d'activité sur l'orientation prioritaire choisie.
- Chaque poster devra associer une attestation déclarant l'originalité du travail ainsi que son autorisation à publication sur le site du CNPTLM.
- Les posters doivent contenir : un titre, les auteurs, une introduction avec l'orientation prioritaire choisie, un ou plusieurs objectifs, les matériels et méthodes, les résultats, les discussions et conclusions le cas échéant.
- Les posters seront en format A0 et devront être conformes au protocole de Vancouver.
- Le titre et les auteurs devront être communiqués avant le 31 Octobre 2024 à l'adresse suivante : cnptlm@gmail.com.
- Les trois meilleurs posters seront récompensés par les membres du CNPTLM qui jugeront sur une échelle de 1 à 5 : la valeur scientifique au regard de l'orientation choisie, la présentation, le résultat, le respect des règles.
- Tous les posters seront affichés lors de la journée professionnelle.
- Les modalités de participation et de réalisation du poster vous seront communiquées sur demande au cnptlm@gmail.com.